

# **6<sup>E</sup> ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE VIRTUELLE DE LA CAISSE DESJARDINS DU PLATEAU-MONT-ROYAL TENUE LE MERCREDI 12 AVRIL 2023, 18 H 30**

---

## **Présents :**

### **Conseil d'administration**

M. Guillaume Roy	Président
Mme Brigitte Lebreton	Secrétaire

### **Direction générale**

M. Benoit Sauvé	Directeur général
Mme Guylaine Lamontagne	Adjointe à la direction générale et aux communications
Mme Andréanne Côté	Conseillère vie associative

**Nombre de membres présents :** 37 membres en direct et 81 membres en différé

---

## **1. OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE**

Le président du conseil d'administration, M. Guillaume Roy, ouvre l'assemblée générale annuelle à 18 h 30.

M. Guillaume Roy, président du conseil d'administration, agit à titre de président d'assemblée. Madame Brigitte Lebreton, secrétaire du conseil d'administration, agit à titre de secrétaire d'assemblée.

M. Roy remercie les membres dont la présence virtuelle démontre l'intérêt envers leur coopérative et présente les gens qui l'accompagnent à l'animation ainsi que ceux qui sont en soutien.

## **2. FONCTIONNEMENT ET DÉROULEMENT DE L'ASSEMBLÉE**

### **2.1. Règles pour participer à l'AGA**

Il informe les membres que cette formule d'assemblée à distance implique qu'ils pourront voter en direct sur certains sujets alors que d'autres feront l'objet d'une période de votation en différé qui aura lieu dès ce soir, une fois l'assemblée terminée, et s'échelonnera au cours des quatre (4) prochains jours. Une votation en différé sera en effet faite pour la répartition des excédents annuels et les ristournes et pour l'élection des membres du conseil d'administration. Les membres seront guidés au fur et à mesure du déroulement.

M. Lebreton prend ensuite la parole afin d'expliquer les règles de fonctionnement et précise les modalités qui faciliteront le bon déroulement, les votes en direct et les interactions.

## **2.2. Nomination des personnes scrutatrices**

M. Roy procède à la nomination des personnes scrutatrices. Sur proposition dûment faite et appuyée, l'assemblée ayant accepté à l'unanimité la nomination de Mesdames Guylaine Lamontagne et Andréanne Côté comme scrutatrices, elles agiront officiellement à ce titre.

## **2.3. Adoption de l'ordre du jour**

Mme Lebreton, secrétaire, présente l'ordre du jour de l'assemblée. Sur proposition dûment faite et appuyée, il est résolu d'adopter l'ordre du jour proposé.

À la suite du vote, M. Roy précise aux membres qu'ils doivent proposer/appuyer sur le bouton prévu à cet effet et non via la boîte de clavardage. Il répond à une question d'un membre à savoir combien de personnes sont en direct. Si ce chiffre a varié tout au long de la rencontre, au moment de la question, vingt-huit (28) personnes étaient connectées.

## **2.4. Adoption du procès-verbal de l'assemblée générale annuelle du 7 avril 2022**

Les membres doivent procéder à l'adoption du procès-verbal de l'assemblée générale annuelle virtuelle tenue le 7 avril 2022.

Le procès-verbal a été déposé sur le site de la Caisse avec tous les autres documents concernant l'AGA, afin d'en permettre une consultation préalable. De ce fait, la lecture du résumé n'a pas été effectuée séance tenante, mais les membres pouvaient au besoin faire des commentaires ou poser des questions.

Avant de procéder au vote, M. Roy répond à la question d'un membre concernant l'absence d'une troisième option, à savoir l'abstention. Il précise que cette option n'est pas disponible, mais qu'il est considéré comme abstention, toute absence de vote.

Sur proposition dûment faite et appuyée, le procès-verbal de l'assemblée du 7 avril 2022 est adopté.

## **3. RETOUR SUR L'ANNÉE 2023**

### **3.1. Rapport du conseil d'administration**

La présidente présente les membres du conseil d'administration de la Caisse, qui est composé en tout de onze (11) administrateurs et un administrateur de la relève :

- M. Guillaume Roy, président
- Mme Patricia-Ann Sarrazin-Sullivan, vice-présidente (sortante de charge)
- Mme Brigitte Lebreton, secrétaire

- M. Maël Bureau-Blouin, administrateur
- M. Vincent Duvoisin, administrateur
- Mme Alice Friser, administratrice (sortante de charge)
- Mme Johanne Gaudet, administratrice
- Mme Sevgi Kelci, administratrice
- Mme Beatris Krieger, administratrice (sortante de charge)
- Mme Chantale Marquis, administratrice
- M. Ahmed Naciri, administrateur
- M. Simon Diallo-Blais, jeune administrateur de la relève.

M. Roy présente une revue des principales réalisations de la Caisse pour l'année 2022, ainsi que les orientations qu'elle s'est fixées. Sont ainsi mentionnés différents mécanismes de soutien pour appuyer la relance et vitalité socioéconomique de la région tels que le Fonds du Grand Mouvement (FGM), le Fonds d'aide au développement du milieu (FADM), le Fonds C. Il évoque aussi les différents programmes de finance solidaire, l'évolution en matière de transformation numérique ainsi que nos engagements envers la jeunesse et le développement durable. Il conclut cette section en annonçant, avec une grande fierté, les travaux en cours au siège social, soit la transformation du toit en terrasse multifonction avec l'ajout d'un jardin urbain et de panneaux solaires, ce qui permettra à la Caisse de continuer à réduire sa consommation énergétique.

Il conclut la section en remerciant les employé.e.s pour leur engagement dans un contexte particulier ainsi que les 57 943 membres pour leur confiance renouvelée.

### **3.2. Rapport sur la surveillance des règles déontologiques**

M. Roy poursuit en présentant le bilan de la surveillance relative à trois (3) règles déontologiques pour la dernière année :

- Aucune situation de conflit d'intérêts n'a été constatée.
- Les dépôts et les prêts accordés aux personnes intéressées à l'égard de la Caisse ont tous été consentis en conformité avec les règles déontologiques qui s'appliquent.
- La Caisse n'a octroyé aucun contrat de fourniture de biens et de services à des personnes visées par le Code.

### **3.3. Rapport financier**

Avant de présenter le bilan financier de la Caisse, une capsule vidéo présentant les résultats financiers du Mouvement est diffusée.

S'en suit la présentation des résultats de la Caisse, elle aussi sous forme de vidéo. Après le visionnement, M. Guillaume Roy invite le directeur général, M. Benoit Sauvé, à revenir brièvement sur les excellents résultats financiers de la Caisse ainsi que sur les faits saillants de l'exercice terminé le 31 décembre 2022, lesquels sont inclus, selon les règles, dans le rapport annuel publié.

M. Roy prend les questions et commentaires des membres. Un membre demande comment la Caisse fait pour s'assurer d'obtenir le maximum de ristourne pour ses membres dans un contexte où le Mouvement a généré deux fois plus d'excédents à répartir que l'an dernier. M. Roy explique que la ristourne est très normée, que le Mouvement a une responsabilité de saine gestion

financière, mais que les montants octroyés sont toujours les scénarios les plus avantageux.

Un autre membre aimerait savoir, en prenant la proposition de versement au FADM et en le divisant par le nombre de membres (individus et entreprises), quel est le montant par membre qui est versé au FADM? M. Roy précise que pour cette année, il s'agit d'un montant de 8,93 \$ par membre. Si on ajoute à cela la ristourne, on parle d'un montant de 76,57 \$. Il ajoute aussi que le FADM de la Caisse est l'un des plus importants du réseau.

Un membre s'enquiert du fait que la Caisse ait choisi une AGA virtuelle alors que nous ne sommes plus en contexte pandémique. M. Roy explique qu'un AGA en présentiel génère des coûts, dans un contexte où la participation n'est pas optimale. Dans une optique de saine gestion financière, il a donc été décidé de tenir une AGA virtuelle.

Une membre souhaitait avoir des nouvelles du CPE, en référence au CPE qui s'établira dans notre ancien centre de services sur la rue Gilford. M. Sauvé souligne que plusieurs délais ont affecté le projet, notamment durant la pandémie, mais que les travaux sont en cours et le CPE devrait ouvrir dans les prochains mois.

La question suivante visait à savoir si le nombre de votes pour chacun des candidats sera dévoilé. M. Roy indique qu'il s'agit d'une information confidentielle à laquelle seulement les scrutatrices auront accès.

À une question d'un membre, M. Roy confirme que les candidats en élection sont informés, qu'il y a un parcours de formation obligatoire pour les administrateurs.

Enfin, une membre aimerait savoir ce qui explique le taux de rendement de certains comptes, compte tenu de la bonne performance de la Caisse. M. Sauvé, directeur général de la Caisse, explique que les taux varient selon le marché.

#### **3.4. Présentation des engagements de la Caisse dans son milieu**

Mme Lebreton fait état de la distribution du Fonds d'aide au développement du milieu en 2022.

En 2022, ce sont 629 527 \$ qui ont été remis pour appuyer une multitude de projets dans la communauté, dont 400 888 \$ qui provient du Fonds d'aide au développement du milieu et 228 639 \$ provenant des dons et commandites. Elle précise aussi la répartition des montants investis par secteur d'activité pour le FADM.



Elle précise qu'en 2021, le conseil d'administration de la caisse a adopté un *Plan d'engagement et de proximité* auprès des membres et de notre communauté, afin de se donner une vision sur trois (3) ans de l'engagement dans le milieu et de l'implication de la caisse et des membres du conseil d'administration dans la communauté. Le *Plan d'engagement et de proximité* a permis à la Caisse de déterminer des priorités d'investissement pour s'assurer que son engagement se traduise par des actions cohérentes avec les besoins des membres et des partenaires de notre communauté. Elle a d'ailleurs tenu à remercier tous les membres qui ont participé à cette consultation, ainsi qu'à celle plus récente sur l'éducation financière. Ces consultations sont importantes, car elles permettent à la Caisse de mieux comprendre les besoins et attentes de ses membres et de soutenir les initiatives qui leur sont chères. Les priorités d'investissements choisies par les membres sont les suivantes : l'environnement et le développement durable, le développement économique local, la réussite éducative et formation, et les arts et la culture.

Mme Lebreton conclut la section en présentant quelques-unes des initiatives soutenues au courant de l'année 2022 soit : la mise en place d'un service de partage gratuit de remorques à vélo par les *Cyclistes solidaires*, le projet de contenants consignés par la coopérative *Retourzzy*, le soutien aux initiatives de piétonnisation des avenues Duluth et Mont-Royal (plus spécifiquement l'aménagement du jardin nourricier mis en place par la *Société de développement de l'Avenue du Mont-Royal* (SDAMR)), le programme de bourses d'études de la Caisse, la 11<sup>e</sup> édition du festival de la BD, ainsi que le parcours sonore Et si Michel Tremblay m'était conté de *Portrait sonore*.

#### 4. PÉRIODE DE QUESTIONS AU CONSEIL D'ADMINISTRATION

M. Guillaume Roy invite les membres à faire part de leurs questions et commentaires.

Un membre demande s'il aurait été possible de considérer le remboursement des frais d'utilisation en fonction des prêts et placements, avant le partage de la ristourne. Tout d'abord, M. Roy mentionne que la ristourne est uniformisée pour toutes les caisses et donc que la Caisse

n'a pas la possibilité de prendre cette décision. De son côté, M. Sauvé vient préciser quelques éléments, notamment le fait que plusieurs membres ont un compte à la Caisse, mais pas nécessairement de prêts ni d'épargne. Comme ils ne contribuent pas aux excédents de la Caisse, il apparaît inéquitable de proposer le remboursement des frais d'utilisation.

## 5. PRÉSENTATION DES SCÉNARIOS EN VUE DE LA VOTATION

### 5.1 Présentation de la proposition sur le partage des excédents annuels (ristournes) (vote en différé)

Avant de présenter les scénarios de votation, une capsule vidéo sur la ristourne est présentée.

Avant de poursuivre, M. Roy répond à une question concernant les investissements limités en culture présentés alors qu'il s'agit d'une priorité. Madame Lebreton précise que les montants présentés précédemment concernent le FADM et que la plupart des projets culturels sont plutôt de type commandites. Elle confirme de ce fait que le montant investi en culture via les commandites est de près de 106 000 \$ (en plus des sommes provenant du FADM).

M. Roy précise que les scénarios recommandés par le conseil d'administration sont ceux qu'il estime les plus avantageux pour l'ensemble des membres et qu'ils sont totalement conformes aux encadrements applicables. M. Guillaume Roy passe la parole à M. Sauvé, afin que ce dernier explique la répartition des ristournes et présente les recommandations du conseil d'administration concernant la répartition des excédents annuels.

PRÉSENTATION DE LA PROPOSITION SUR LE PARTAGE DES EXCÉDENTS ANNUELS	Excédents nets de l'exercice après ristournes aux membres <sup>1</sup>	25 036 k\$
		Affectation aux réserves plus-values et autres éléments
	Somme nette utilisée en provenance de la réserve FADM <sup>2</sup>	295 k\$
	Ajustement net relatif aux ristournes   ANNÉE PRÉCÉDENTE	37 k\$
	<b>Solde des excédents à répartir   AU 31 DÉCEMBRE 2022</b>	<b>78 520 k\$</b>
	Affectation au FADM	(518) k\$
	Affectation à la RRE	(18 332) k\$
	Affectation à la réserve générale	(59 670) k\$
	<b>Solde des excédents à répartir</b>	<b>0</b>

<sup>1</sup> Inclut 3 963 k\$ de ristournes aux membres et les intérêts sur parts de ristournes

<sup>2</sup> Net d'impôt

| FADM | Fonds d'aide au développement du milieu

| RRE | Réserve pour ristournes éventuelles

## Proposition de versement POUR L'ANNÉE 2022

**4 437 209 \$**

**518 003 \$**

FONDS D'AIDE AU  
DÉVELOPPEMENT DU MILIEU

**3 919 206 \$**

RISTOURNES AUX MEMBRES

### Proposition sur la répartition des excédents annuels

RISTOURNE VOLUMES <sup>1</sup>	TAUX PAR 1 000 \$ DE VOLUME		ÉQUIVALENT EN MILLIERS DE \$
	PARTICULIERS	ENTREPRISES	
Comptes			552 k\$
Épargne et placements			358 k\$
Fonds	0,58 \$		199 k\$
Prêts et marges de crédit			1 300 k\$
<b>RISTOURNE ASSURANCES<sup>2</sup></b>	<b>23 \$/1 000 \$ de prime</b>		<b>519 k\$</b>
<b>RISTOURNE CARTES DE CRÉDIT<sup>2</sup></b>	<b>0,58 \$/1 000 \$ d'achats nets</b>		<b>331 k\$</b>
<b>RISTOURNE PRODUITS<sup>2</sup></b>	<b>Montant de 50 \$<sup>3</sup></b>		<b>616 k\$</b>
<b>RISTOURNE SERVICES DE PLACEMENT ET D'INVESTISSEMENT EN GESTION DE PATRIMOINE<sup>2</sup></b>	<b>Montant de 23 \$/1 000 \$ d'honoraires et de commissions</b>		<b>45 k\$</b>
<b>TOTAL DES RISTOURNES AUX MEMBRES</b>			<b>3 920 k\$</b>

<sup>1</sup> Soumise au vote lors de l'assemblée.

<sup>2</sup> Taux établis par la Fédération des caisses Desjardins du Québec.

<sup>3</sup> Montant pouvant aller jusqu'à 50 \$ pour les membres remplissant les critères d'admissibilité durant 12 mois.

Sur proposition dûment faite et appuyée, M. Guillaume Roy explique que celle-ci sera soumise au vote après l'assemblée (votation en différé). Les précisions concernant l'exercice du vote sont à venir.

## 5.2 Élection des membres du conseil d'administration

### 5.2.1. Nomination des officiers pour la période d'élection

N'étant pas sortant de charge, M. Guillaume Roy précise qu'il agit comme président d'élection et Mme Lebreton, comme secrétaire d'élection. En tant que président du comité de mise en candidature, M. Guillaume Roy présente le rapport du comité de mise en candidature.

### 5.2.2. Rapport du comité de mise en candidature

Il débute d'abord en rappelant la démarche du profil collectif enrichi selon lequel les membres

s'attendent à ce que le conseil d'administration soit formé de personnes qui leur ressemblent et qui possèdent collectivement les qualités et compétences nécessaires pour bien représenter leurs intérêts et s'assurer que la Caisse est bien gérée. C'est pour cette raison que la Caisse se dote chaque année de cibles de compétences et représentativité que l'on nomme profil collectif enrichi. Les critères recherchés, qui varient annuellement selon la composition du CA, ne sont pas obligatoires, mais plutôt des objectifs pour assurer la diversité et la complémentarité des compétences des administrateurs et administratrices.

En tout, trois (3) postes sont à combler par des membres répondant aux critères du profil collectif enrichi. M. Roy annonce qu'à la fin de la période de mise en candidature, la Caisse a reçu onze (11) candidatures qui répondent aux conditions et qualités requises par la Loi, le Règlement intérieur et le Code de déontologie de Desjardins. Il informe l'assemblée qu'un document de présentation résumant toutes les candidatures éligibles, ainsi qu'un tableau synthèse, a été déposé sur le microsite de la caisse et est disponible à la caisse sur demande. Ce document présente de quelle façon les candidats répondent à l'un ou l'autre des critères qui sont recherchés par le conseil d'administration.

Pour l'assemblée générale de cette année, trois (3) postes d'un mandat de trois (3) ans sont à combler et le conseil d'administration est plus particulièrement à la recherche de membres répondant aux critères suivants afin d'enrichir son profil collectif :

- Des personnes ayant des compétences en comptabilité et/ou en gestion financière et en technologie de l'information
- Un.e représentant.e du quartier
- Un.e représentant.e du secteur communautaire
- Un.e représentant.e qui est impliqué.e dans une communauté d'affaires
- Idéalement, 2 femmes et 1 homme pour maintenir la parité au sein du conseil, les personnes non binaires sont également invitées à soumettre leur candidature
- Des membres appartenant aux groupes d'âge suivants : 1 personne de 18 à 35 ans, 2 personnes de 50 à 64 ans
- Une répartition équilibrée entre des administrateurs et administratrices d'expérience et des nouvelles candidatures est souhaitable afin de favoriser une saine continuité de la gouvernance de la Caisse.

Il nomme ensuite les noms des personnes candidates éligibles à la fonction d'administrateur cette année.

- Madame Claire Brassard
- Madame Marie Cartier
- Madame Corinne Chrétien
- Monsieur Mathieu Labine-Daigneault
- Monsieur Jacques Larose
- Madame Céline Morin
- Monsieur Sylvain Richard



- Monsieur Bruno Rigoll
- Madame Patricia-Ann Sarrazin-Sullivan
- Monsieur Samuel Sauvageau
- M. David Valente

### **5.2.3. Présentation des personnes candidates**

Avant de procéder à l'élection des membres du conseil d'administration, chacune des personnes candidates est invitée au micro afin de faire une brève présentation d'une durée maximale de deux (2) minutes. Les présentations, qui se font par ordre alphabétique de nom de famille par souci d'équité envers les personnes candidates, seront chronométrées. Il est précisé que Mme Morin et M. Valente n'ont pas été en mesure de se présenter.

M. Roy remercie les candidats et mentionne que l'élection des administrateurs fera l'objet d'un vote en différé et invite les membres à aller lire les fiches et à voter.

### **5.2.4. Élection par votation (vote en différé)**

## **5.3 Précisions sur l'exercice du vote sur l'exercice du vote en différé et l'annonce des résultats**

M. Guillaume Roy rappelle les éléments sur lesquels les membres seront appelés à voter :

- la proposition sur le partage des excédents annuels et les ristournes;
- l'élection des membres du conseil d'administration.

Il rappelle aussi que seuls les membres de plein droit pourront voter et que l'assemblée est disponible en réécoute sur le site de la Caisse. Les documents pertinents (présentation des candidats, rapports et financiers) en vue de la votation y sont aussi accessibles.

Il présente les façons de voter soit par AccèsD en ligne ou AccèsD mobile, ainsi que la nouveauté cette année qui permet aux membres n'ayant pas AccèsD de voter en caisse via une borne de votation. Il précise que les résultats du vote demeurent confidentiels jusqu'au moment du dévoilement. Il informe que de 24 à 48 heures après la période de votation, les votes seront publiés sur le site Internet, en plus d'être disponibles auprès de la Caisse. C'est ce qui mettra officiellement fin à l'assemblée générale annuelle de ce soir, à moins d'un vote négatif.

Dès la fin de l'assemblée, la période de votation sera ouverte pour une période de quatre (4) jours, soit jusqu'à 23 h 59 le 16 avril 2023.

En ce qui concerne le partage des excédents, il explique que s'il devait y avoir un vote négatif sur les propositions, l'assemblée devra se poursuivre à une autre date afin que de nouveaux scénarios soient proposés pour une nouvelle période de votation et précise les différentes étapes si cela était le cas.

## **6. FIN DE LA RENCONTRE ET REMERCIEMENTS**

Pour conclure, il remercie les membres pour leur participation à cette troisième assemblée générale annuelle complète à distance et félicite les administrateurs, tant ceux sortants, que ceux qui seront élus à l'issue de la votation en différé.

Il remercie finalement ceux qui l'accompagnaient pour le bon déroulement de l'assemblée, ainsi que tous les administrateurs et le personnel de la Caisse pour leur engagement au quotidien pour toujours mieux vous servir.

À l'issue de la période de votation auprès des membres, ce sont 1 031 membres qui ont exercé leur droit de vote. Voici les résultats obtenus à l'égard des scénarios recommandés par le conseil d'administration.

### **Proposition sur la répartition des excédents annuels et les ristournes**

95,64 % des membres ont voté en faveur de la recommandation. La proposition est adoptée.

### **Levée de l'assemblée**

Les résultats ayant été publiés sur le microsite et disponibles auprès de la Caisse, l'assemblée générale est officiellement levée le 18 avril 2023 à 14 h 30.

LE PRÉSIDENT

LA SECRÉTAIRE D'ASSEMBLÉE

---

Guillaume Roy

---

Brigitte Lebreton